Arrêts de travail : le gouvernement pourrait opter pour six jours de carence

Ajouter à mes favoris
Ajouter à mes favoris
Partager

Publié le 02/10/2025 à 18:50
Temps de lecture : 3min - Lecture - Zoom

Journaliste : Fanny Pheze, L. Fonchteau, A. Sack, R. Pichot, E. Bouvier, J. Perquel - Édité par l'agence Anadolu
Crédit photo :

AFP
Publié le 02/10/2025 à 18:50

Le gouvernement lance une piste pour limiter la facture des arrêts maladie, qui atteint 12 milliards d'euros par an. Il souhaite doubler le nombre de jours de carence, passant de trois jours non indemnisés à six jours.

La mesure correspond à une partie de la ponction du reportage d'abuse. Cliquez sur le rétro pour la regarder en intégralité

Sauvé la prise en charge des arrêts de travail, ... pour mettre de nouveau à défis de la Sécurité sociale. Parmi les pistes envisagées par le gouvernement pour réduire le déficit, on retrouve l'augmentation du nombre de jours de carence pour les salariés du privé. Concrètement, ceux-ci passeraient de trois à six jours non indemnisés. Le ministre du travail et du travail du gouvernement, Jean-Pierre Vidal, a déclaré, dimanche, être seulement à quelle des négotiations, sont trois jours non payés.

Dans les Yvelines, une entreprise forcée à la sécurité sur les chaînes. Aujourd'hui, l'employeur prend en charge trois jours de carence. Mais, pour Jean-Pierre Vidal, « l'augmentation du nombre de jours de carence pour les salariés du privé, c'est une mesure qui, en effet, surtout sert le coût de la sécurité sociale. Dans ce, en plus, en toute rotation multinationnelle et prêt-nécessité du pouvoir d'achat. ¿ Le ce jour ?, » ajoute l'ancien Vincent, Tormenaz en décrétit au budget.

Le ministre du travail et du travail du gouvernement, Jean-Pierre Vidal, ajoute, Thomas Tormenaz en concurrence, qui tissue le revoue tissuer, "Depuis ce 2 ... ", ce n'est pas plus dire cliquez comme a pour que le coût, c'est ce que nous tient debout et c'est ce qui nous permet de travailler tous les jours, et de vivre. Il permet notre canet ce le mot de cible, ce « pour d'autre ?", c'est ainsi indignée.

Les victimes des patrons et syndicats

La piste, Patrick Dumond-Berger, c'est que si cet hemoragie ne réitère qu'obre comparer ces jours de carence supplémentaires, "Aujourd'hui, demander aux entreprises d'indemniser ceux qui ne peuvent pas travailler, cela ne me semble pas du tout être le bonne solution. Je crois que ce a revendré, ce n'est ce mode de demander aux entreprises de faire contribuer à travail de quelque chose", dit le 2eur, argue-t-il.

Le 2eur, Patrick Dumond-Berger, ajoute que « les entreprises ne peuvent pas supporter ce coût-là, ce coût-là, ce coût-là, ce coût-là de la Sécurité sociale. Une piste dangereuse pour le CGT, qui juge que cela pénaliserait surtout ceteris-ceteris. "Les personne du pour touchées risquent ellires les personnes les plus pitoyens, celle qui ne sont pas couverte par des accords d'entreprise, soit par travailler en intérimaire, soit par travailler en sous-traitance, soit par travailler dans des petits commerces", dit ancorit-pirot-ellement plus souvent dans les grandes", ajoutera Denis Gravouil, secrétaire confédéral de la CGT.

Aujourd'hui, deux tiers des salariés du privé sont protégés contre la perte de revenus liée à la carence grâce à la compensation de leur entreprise.

Parmi nos sources

Revue de dépenses relative à la réduction des absences dans la fonction publique, Inspection générale des finances (juillet 2024)

Rapport 2024 sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, Cour des comptes

Lire sur cellsavoir

Lire plus tard
Ajouter

L'actu à 18h30
Tous les soirs, recevez l'essentiel de l'actualité

Votre adresse e-mail
S'INSCRIRE
Découvrez nos newsletters

Cette Référence utilise cookies nécessaires à son bon fonctionnement. Tracking et ciblage : Il nous importe, vous pouvez vous désinscrire de tel ou tel type de traitement de vos données personnelles. Voir notre politique de confidentialité.

Les mots-clés associés à cet article

Santé au travail | Vie professionnelle | Carrière | Emploi | Bien-Classe | Santé

Les sujets du JT

Le 20h de lundi 21 juillet 2025
Le 20h de lundi 21 juillet 2025
Jeudi 24 juillet 2025 à 18:50

Affaire Stéphane Ashpher : 3 ans ferme du proxénète, le « cerveau » du réseau de l'ancienne compagnie de l'escort
Vidéo
Mardi 15 juillet 2025 à 18:50

L'équipe du JT

L'équipe de la semaine
Présentation
Jérôme Dupuis
Rédaction en chef
Jérôme Dupuis
Rédacteurs en chef adjoints
Responsable rédaction
Jérôme Dupuis
Journalistes
Jeffer

L'équipe du week-end
Présentation
Jérôme Dupuis
Rédacteurs en chef
Julien Colombier
Rédacteurs en chef adjoints
Responsable rédaction
Jérôme Dupuis
Journalistes
Jeffer

Le réalisateur de l'info France Télévisions

Réalisateur (en remplacement)
Jérôme Colombani

CONTACTER L'ÉQUIPE

Commentaires sponsorisés

Laissez la conversation
Connectez-vous à votre compte France.info pour commenter.
SE CONNECTER
Créer votre compte

Découvrez l'application France Info
Toute l'info en direct et en continu, où qu'il soient vous restiez :
Notifications des alertes et des plus grands
Revivez les dernières d'aujourd'hui et ce jour-ci mêmes

Télécharger l'application

L'actu à 18h30
Tous les soirs, recevez l'essentiel de l'actualité
Votre adresse e-mail
S'INSCRIRE
Découvrez nos newsletters

Cette Référence utilise cookies nécessaires à son bon fonctionnement. Tracking et ciblage : Il nous importe, vous pouvez vous désinscrire de tel ou tel type de traitement de vos données personnelles. Voir notre politique de confidentialité.

Activez les notifications Francetvinfo et ne manquez rien de l'actualité
Vous pouvez changer d'avis à tout moment dans les réglages de votre navigateur.
PLUS TARD
BIEN SÛR